

**HALL A**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° A601 AU 6<sup>è</sup> ETAGE**

ENTREE	3.53 m <sup>2</sup>
SEJOUR/CUISINE	31.03 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3.36 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.90 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.80 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.50 m <sup>2</sup>
SDB	5.54 m <sup>2</sup>
SDE	3.42 m <sup>2</sup>
WC 1	1.17 m <sup>2</sup>
WC 2	2.14 m <sup>2</sup>
RANGEMENT	3.55 m <sup>2</sup>

**SURFACE HABITABLE 86.94 m<sup>2</sup>**

BALCON	7.73 m <sup>2</sup>
TERRASSE	6.47 m <sup>2</sup>

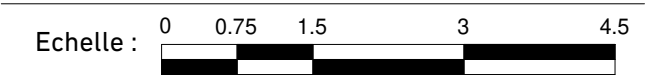
**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 101.14 m<sup>2</sup>**

PAGE 1/2

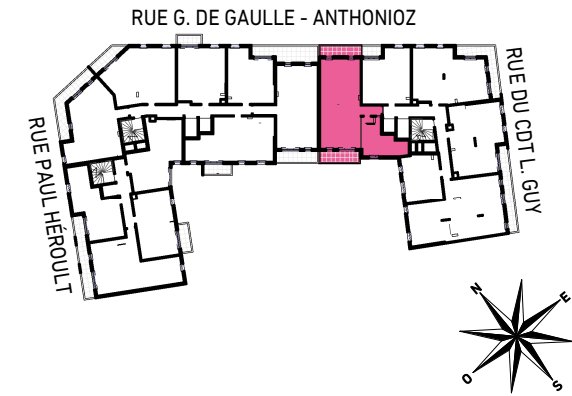
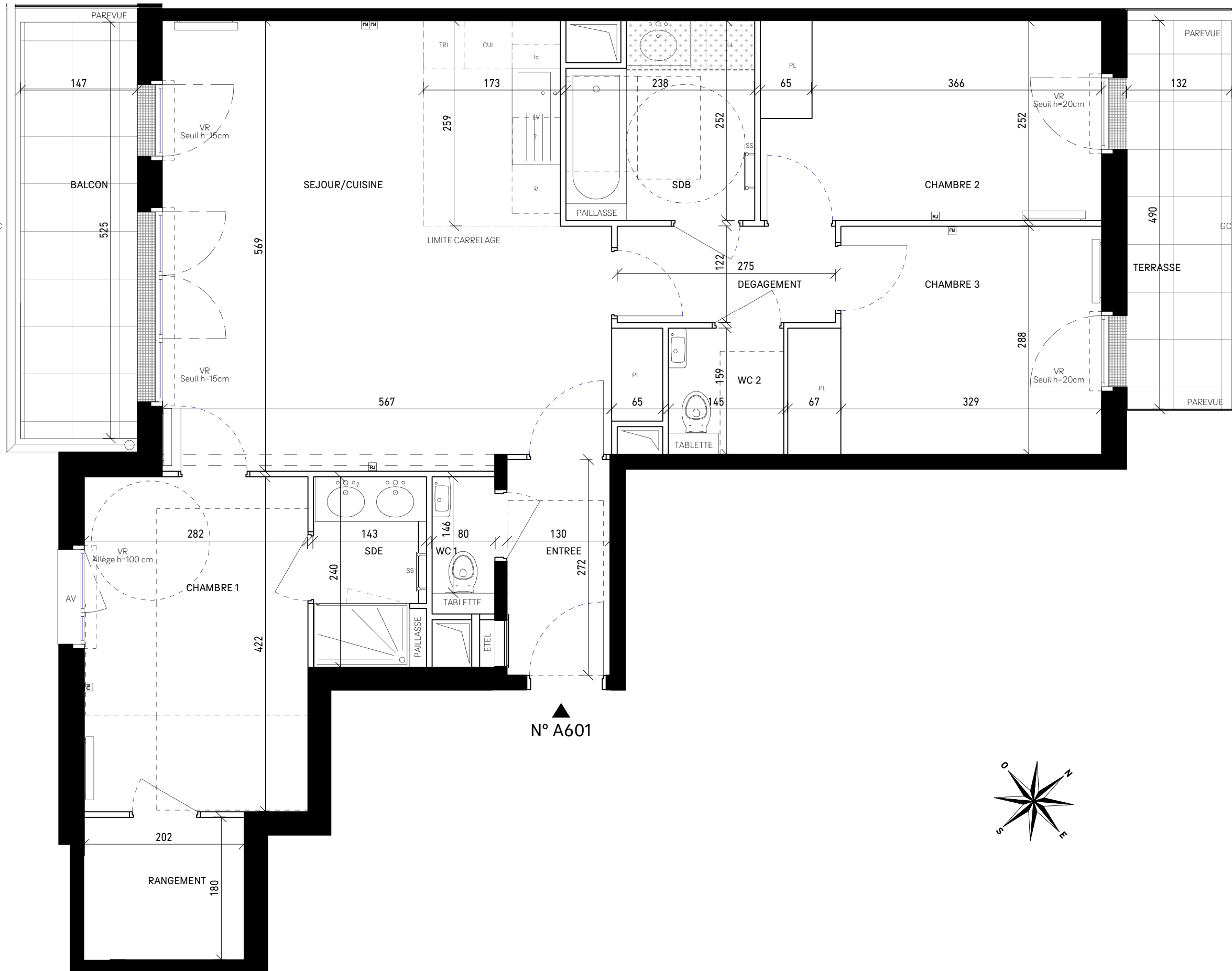
**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre

**INDICE A OCTOBRE 2019**



*Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, règlementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.*



**HALL A**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**N° A601b AU 6è ETAGE**

**LEGENDE**

[RJ]	Prise RJ 45	SS	Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée	—	Radiateur
VR	Volet Roulant	R	Réfrigérateur
GC	Garde-corps	LL	Lave-linge
[---]	Soffite / faux-plafonds	LV	Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	CUI	Cuisson
PL	Placard	TRI	Tri sélectif
		—	Retombée de poutre



*Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.*